

Conseil Communautaire du 15 décembre 2016

D 2016	I	36
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	68 (dossier 1 à 3) – 69 (dossier 4 et 5) – 68 (dossier 6) – 69 (dossier 7) – 67 (dossier 8 à 22) – 66 (dossier 23 à 45)	
Votants	79 (dossier 1 à 3) – 81 (dossier 4 et 5) – 79 (dossier 6) – 80 (dossier 7) – 77 (dossier 8 à 22) – 75 (dossier 23 à 45)	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **9 décembre 2016** s'est réuni à la salle des fêtes de **FAUILLET** en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC – Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Hubert TERRIGHI (suppléant)
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÉDE – Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU – Emmanuel MORIZET
<u>FaUILLET</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT [du dossier 1 au dossier 7 (+ pouvoir Joël HOCQUELET)] – Josette PATISSOU (du dossier 1 au dossier 7)
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Laqupie</u>	Jean-Max MARTIN (+ pouvoir Michel ZANETTE)
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL (+ pouvoir Sylvie BARBE)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC – Bernard DIO
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA (+ pouvoir Lydie ANGELY) – Patrick COUZINEAU (à compter du dossier 4) - Didier DUTHEIL (+ pouvoir Bernard MANIER) – Josette JACQUET – Philippe LABARDIN (+ pouvoir Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE) - Jean-Pierre MARCHAND – Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN [du dossier 1 au dossier 22 (+ pouvoir Nicolas MINER)]
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN (+ pouvoir Didier MONPOUILLAN)
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Denis DUTEIL (suppléant)
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Liliane KULTON (+ pouvoir Laurence LOUBIAT-MOREAU) – Guy LAUMET - Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Gérard MARTET (du dossier 1 au dossier 5 et du dossier 7 au dossier 45) - Jacky TROUVÉ
<u>Villeteau</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir Charles CILLIÈRES) – Caroline DELRIEU-GILLET (+ pouvoir Anne MAHIEU)

<u>Absents ou excusés</u>	Patrick GAUBAN - Alexandre FRESCHI - Catherine BERNARD - Bernard CABANE - Maryse VULLIAMY – Michel ZANETTE - Sylvie BARBE - Lydie ANGELY – Charles CILLIÈRES - Patrick COUZINEAU (du dossier 1 au dossier 3) Joël HOCQUELET - Anne MAHIEU - Bernard MANIER – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE - Thierry CARRETEY - Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT - Nicolas MINER - Philippe RIGAL – Jacques BRO - Jean-Pierre VACQUE – Eric BOUCHAUD - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Gérard MARTET (dossier 6) – Jacques BILIRIT (à compter du dossier 8) – Josette PATISSOU (à compter du dossier 8) – Jean-Marc DUBAN (à compter du dossier 23)
----------------------------------	---

<u>Pouvoirs de</u>	Michel ZANETTE à Jean-Max MARTIN – Sylvie BARBE à Francis DUTHIL – Lydie ANGELY à Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES à Christophe COURREGELONGUE – Joël HOCQUELET à Jacques BILIRIT – Anne MAHIEU à Caroline DELRIEU-GILLET – Bernard MANIER à Didier DUTHEIL – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE à Philippe LABARDIN – Didier MONPOUILLAN à Bernard MONPOUILLAN – Nicolas MINER à Jean-Marc DUBAN – Laurence LOUBIAT MOREAU à Liliane KULTON
---------------------------	--

Dossier n°37 -

ADHESION A UN CONTRAT D'ASSURANCE POUR DES RISQUES STATUTAIRES

Résumé de la délibération

Val de Garonne Agglomération a, par la délibération n° D2015J34 en date du 17 décembre 2015, demandé au Centre de Gestion de négocier pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, (article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986).

Exposé des motifs

Le Centre de Gestion a communiqué à la Val de Garonne Agglomération les résultats de l'appel d'offre concernant le lot 20.

Pour les agents CNRACL

		SOFAXIS	Contrat actuel GRAS SAVOYE - 2 ans	Pourcentage de variation
		Taux		
Tous risques hors risque « Incapacité » pour les agents CNRACL	Décès	0,15%	Assuré	
	Accident de service & maladie imputable au service	1,26%	Assuré	
	Maladie de longue durée, longue maladie	1,41%	Assuré	
	Maternité / adoption / Paternité/ Solidarité familiale	0,60%	Assuré	
	Tous risques hors risque "Incapacité"	3,42%	Assuré	
Risque « Incapacité » pour les agents CNRACL, ayant une franchise de 10, 15 et 30 jours en maladie ordinaire	10 jours	1,38%	Assuré	
	15 jours	1,13%		
	30 jours	0,79%		
Taux sur risques assurés		4,80%	5,92%	-18,92%

Pour les agents IRCANTEC :

Tous risques pour les agents IRCANTEC, avec une franchise de 10, ou 15 jours en maladie ordinaire.	10 jours	1,15%
	15 jours	1,00%

Vu la baisse de tarification (4.80% au lieu de 5.92%), il est proposé d'adhérer au contrat négocié par le CDG en supprimant pour les agents CNRACL l'adhésion au risque maternité (0.60%) et en modifiant la franchise sur le risque incapacité maladie ordinaire de 10 à 30 jours. En conséquence le taux appliqué en 2017 sera de 3.61% au lieu de 4.80%.

Pour les agents IRCANTEC la franchise sera de 15 jours correspondant à un taux de 1%.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire

Décide D'accepter la proposition suivante du courtier SOFAXIS et de l'assureur CNP assurances :

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Agents assurés :

Nombre d'agents à titre indicatif : 341

Liste des risques garantis : le décès, l'accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique), le risque « Incapacité » avec une franchise de 30 jours en maladie ordinaire.

Garantie des taux : 2 ans.

Agents non titulaires affiliés à l'IRCANTEC

Franchise de 15 jours correspondant à un taux de 1%.

Autorise Le Président à signer la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion, laquelle décrit les missions du CDG 47 et prévoit une participation aux frais de gestion qui s'élève à 3% de la cotisation versée annuellement à l'assureur.

Autorise Le Président ou son représentant à résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours, conclu avec le courtier GRAS SAVOYE pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016. Cette résiliation prendra effet au 31 décembre 2016 à minuit.

Autorise Le Président ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	75	
<i>Pour</i>	75	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Fait à Marmande, le 15 décembre 2016

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage

Le 19.12.2016

Notification

Le